

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame ARMAND à Monsieur GUEUR  
Monsieur BECQUART à Monsieur FABRE

**ABSENTS :**

Monsieur DEROUBAIX - Madame ARBORE - Madame PONCET - Monsieur RIBIERE -  
Madame ARENA - Monsieur KARTAL - Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Madame COULET est désignée secrétaire de séance.

**2026.01.08 MODIFICATIONS EXTÉRIEURES DU MUSÉE DU CHEMINOT  
AUTORISATION DE LA COMMUNE POUR DÉPOSER LES  
AUTORISATIONS D'URBANISME**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)

Nomenclature : 2.2.1. Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

Le musée du cheminot, occupant de l'immeuble sis 46 B rue Aristide Briand cadastré section AO 761, envisage d'effectuer des travaux de modifications d'aspect extérieur du bâtiment, notamment la réalisation d'une fresque sur la façade principale.

En sa qualité de propriétaire du tènement immobilier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le musée du cheminot à réaliser ces travaux et à déposer toutes demandes

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20260227-DEL\_2026\_01\_08-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026 1

d'autorisations d'urbanisme nécessaires, comme le prévoit l'article R. 423-1 du Code de l'Urbanisme.

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du **24 février 2026** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

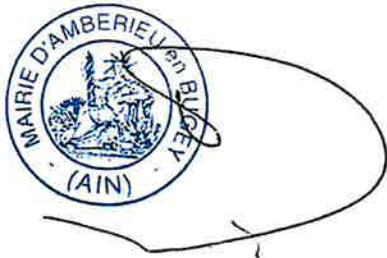
1. **D'AUTORISER** le musée du cheminot à réaliser des travaux de modifications d'aspect extérieur du bâtiment ;
2. **D'AUTORISER** le musée du cheminot à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires sur le tènement communal sis 46B rue Aristide Briand cadastré section AO 761.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **03 MARS 2026**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Nelly COULET  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
004-210100046-20260227-DEL\_2026\_01\_08-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026 2